



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE DE LYON 6^{ème} - (A.S.T.T. LYON 6) 30 novembre 2018

La 12^{ème} assemblée générale ordinaire (A.G.O.) de l'association sportive de tennis de table de Lyon 6^{ème} s'est tenue le 30/11/2018 dans la grande salle des Beaux-Arts de la mairie de LYON 6^{ème} arrondissement.

❖ Ordre du jour :

La tenue de cette A.G.O. a été précédée de l'envoi, par messagerie, d'une convocation (annexée au présent PV) accompagnée de l'ordre du jour et de tous documents nécessitant un vote. Les titres des points inscrits à l'ordre du jour sont repris ci-dessous :

• Points nécessitant un vote :

- 1) Rapport moral présenté le président Loïc ROBERT sur la gestion 2017/2018.
- 2) Élection pour le remplacement partiel des membres du conseil d'administration (vote à bulletins secrets
- 3) Approbation des comptes de l'exercice 2017/2018 clos le 30 juin 2018 et quitus à donner à notre trésorier Olivier MOYNOT.
- 4) Présentation et vote du budget prévisionnel 2018/2019.
- 5) Mise à jour du règlement intérieur.

• Points ne nécessitant pas un vote :

- 1) Bilan sportif de la saison 2017/18, situation sportive actuelle et perspectives (Vincent DUPEUBLE, entraîneur principal).
- 2) Questions diverses.

❖ Quorum (article 10 des statuts) : le ¼ des membres disposant du droit de vote.

Avec 14 membres présents et 31 représentés, soit un total de 45 sur 180 adhérents à jour de leur cotisation, l'assemblée réunit le quorum requis pour siéger valablement.

Le président Loïc ROBERT ouvre la séance à 19 h 30 h.

❖ Point 1 : Rapport moral présenté par le président Loïc Robert sur la gestion 2017/2018 :

Le Président Loïc remercie les membres présents à l'A. G. ou ayant fourni une procuration. Il mentionne que la saison 2017/2018 vient de s'achever sur un bilan meilleur que la saison précédente, notamment :

- ✓ Par la poursuite du nombre d'adhésions (+ 9 % par rapport à 2016/2017 pour un total de 172 adhérents contre 158 la saison précédente), classant le club dans les 1ers

rangs sur le plan départemental). Les deux sections Jeunes et Adultes connaissent une croissance identique, mais la progression des Compétiteurs Adultes est remarquable (+ 14 %), celle des Loisirs restant stable.

- ✓ Par l'offre des créneaux d'entraînements avec le partenariat nouveau avec l'école Saint-Joseph des Brotteaux et la possibilité donnée à nos compétiteurs d'accéder, à partir de la présente saison 2018-2019, à la salle du nouveau club de Villeurbanne (ce rapprochement avec Villeurbanne vient permettre la création d'une entente entre les deux clubs (équipe fille engagée tout récemment dans le championnat week-end).
- ✓ Par la présence aux côtés de Xavier MONNERET du renfort d'un entraîneur départemental chevronné (CH. VIGNALS) ainsi que d'autres entraîneurs « du cru » (Fabrice et Colin) et extérieurs, permettant de couvrir les 11 créneaux dont dispose désormais le club. La longue absence d'un entraîneur extérieur a toutefois montré les limites d'une telle structure, d'où le choix pour la présente saison d'un entraîneur principal salarié du club, ayant une vision globale de la politique du club (Vincent DUPEUBLE).
- ✓ Par les bons résultats d'ensemble des équipes engagées dans les championnats départementaux et régionaux. Si notre équipe phare ne se maintient pas en pré-nationale, les 10 autres équipes montrent des résultats très corrects nous permettant des repêchages pour la présente saison pour l'équipe fille, ainsi qu'en compétition régionale et départementale.
- ✓ Derrière ce bilan global satisfaisant, deux préoccupations méritent l'attention :
 - La nécessité pour le club de renforcer rapidement son potentiel de bénévoles suite à la « cessation d'activité » de quelques piliers du bureau du club.
 - La nécessité d'assurer de nouveaux financements (pour se renforcer le club vient de recruter un entraîneur sous contrat CDI), Un des sponsors de l'an dernier (le restaurant Le Verdi) confirme son appui pour la présente année, un nouveau partenariat avec l'École Normale Supérieure de LYON vient d'être signé. Le club a enfin présenté deux demandes de subventions (Région et État), ce dernier venant de répondre favorablement à hauteur de 1 500 €. Ces deux dossiers étant présentés avant le démarrage de la présente saison, sans certitude sur un résultat positif, le club a acté en juin dernier une hausse modeste mais nécessaire du coût des différentes formules d'adhésion pour 2018/2019).

A ce jour, le club compte 180 adhérents, soit à nouveau une légère hausse (+ 3,5 %) par rapport à la saison dernière, se partageant à parts égales entre Jeunes et Adultes.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale présents ou représentés.

Point 2 : Élections au conseil d'administration :

Le conseil d'administration (12 membres) a enregistré durant l'année 2017/2018 le départ du web master (Nicolas A.-L.) et à la fin de celle-ci, celle de l'entraîneur principal (Xavier M.). Alexandre A. et l'arrivée du nouvel entraîneur principal, Vincent D., au 1^{er} septembre 2018 ont respectivement permis au club de combler rapidement ces deux vacances.

L'ASTI Lyon 6 doit également enregistrer le départ de Xavier G. (administration générale et comptabilité), Christophe M. (adhésions et listes de diffusion des adhérents), Gilles L. M. (secrétaire) et Laurent S. (matériel, relations avec les adhérents).

Seule une candidature a été enregistrée avant la présente A.G. pour le renouvellement des membres du conseil d'administration (Yves L.).

Le président indique qu'un conseil d'administration doté de l'intégralité de ses 12 membres est indispensable pour que le club assume la totalité des ses engagements au regard des offres qu'il propose à ses adhérents, au regard des tiers avec lesquels il est en relation conventionnelle (élus, administrations et établissements scolaires) et envers les tutelles sportives (Ligue et Comité départemental pour l'essentiel (adhésions, compétitions, actions diverses).

En l'absence de candidatures suffisantes pour le renouvellement total du conseil d'administration, ce point ne fait pas l'objet d'un vote, sauf s'agissant du remplacement du web master (Alexandre A.) et du nouvel entraîneur principal (Vincent D.) dont **les nominations sont approuvées à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale présents ou représentés.**

Le Président Loïc remercie chaleureusement les membres partants de leur action solidaire et très efficace au cours de leur mandat à l'asti Lyon 6 dans leurs attributions respectives.

Point 3 : Approbation des comptes de l'exercice 2017/2018 par Olivier MOYNOT trésorier (et quitus à lui donner par l'A.G.) :

Le compte de résultat atteint un niveau proche des 37 000 euros. Il présente pour la première fois un léger déficit (628 €).

Les principaux postes de dépenses concernent :

- Les salaires versés aux différents entraîneurs de la saison passée (~ 20 000 €),
- Les sommes reversées aux structures officielles du tennis de table : Ligue régionale et Comité départemental (~ 10 000 €),
- Les achats de matériels et des nouveaux maillots (~ 4 000 €).

Le principal poste des recettes est bien entendu constitué par les cotisations des membres du club (près de 90 %, vente des maillots incluse) et les versements de deux mécènes pour un montant de 2 750 €, mentionnés sur le nouveau maillot du club.

La trésorerie reste cependant très saine avec un solde positif d'environ 10 k€, à l'identique de la clôture de l'exercice précédent.

Compte de résultat et bilan de l'exercice 2017/2018 sont joints en annexe du présent procès-verbal.

Le compte financier de l'exercice 2017/2018, clos au 30 juin 2018, est approuvé à l'unanimité par les membres présents ou représentés à la présente assemblée générale et le quitus est accordé au trésorier de l'ASTT Lyon 6.

❖ Point 4 : Budget prévisionnel 2018/2019 (par Olivier MOYNOT, trésorier) :

Olivier présente le budget prévisionnel 2018-2019 joint également en annexe.

Ce budget est en hausse d'environ 1 000 € par rapport au budget précédent : il prévoit 39 500 environ 38 850 € de recettes dont les postes principaux sont :

- ✓ Adhérents : 34 100 €, basé sur 170 adhérents,

- ✓ Stages (2 400 €) et prestation E.N.S (1 350 €),
- ✓ Sponsoring : 1 500 €. Les deux sponsors actuels se sont engagés sur deux ans, il importe donc d'en rechercher des nouveaux en s'adressant peut-être à des commerçants ou petits commerçants dont le nombre permettra de maintenir le niveau de mécénat des deux gestions précédentes.

Un léger déficit, prévu et maîtrisé (- 2 000 €) est envisagé, avec des dépenses budgétées à 41 500 €. Les postes principaux sont :

- ✓ Encadrement technique : 25 000 € correspondant aux salaires des entraîneurs, dont celui de notre nouvel entraîneur principal recruté sous CDI),
- ✓ Comité / Ligue : 9 400 €,
- ✓ Matériel : 3 200€,
- ✓ Dépenses diverses (coaching jeunes, frais de juges-arbitres, locations) : 2 300 €.

La situation financière du club devrait restée solide à l'issue de la présente gestion, mais sera à surveiller lors de la gestion suivante (2019/2020).

Des précisions sont données par le Président sur les dépenses liées aux frais des juges-arbitres, essentiellement liés à l'équipe féminine du club évoluant cette année en division pré-nationale. A défaut de juges-arbitres le club s'expose à une sanction financière.

Le budget prévisionnel 2018/2018 de l' ASTT Lyon 6 est approuvé à l'unanimité par les membres présents ou représentés à la présente assemblée générale.

❖ Point 5 : Mise à jour du règlement intérieur (par Gilles LE MOAL, secrétaire) :

Cette mise à jour vise principalement l'article 5 du règlement intérieur intitulé « Cotisation et Inscription » et plus particulièrement le deuxième alinéa de son article 3 relatif au caractère définitif du paiement de la cotisation.

Si la rédaction première de ce second alinéa de l'article 3 précise que « *le remboursement même partiel de cette dernière ne peut être exigé en cas de démission, exclusion, ou décès d'un membre en cours d'année* », le club a reçu récemment quelques demandes de remboursement avec des motifs différents, qui ont conduit à des solutions différentes.

Dès lors et après consultation de plusieurs règlements intérieurs de clubs de tennis de table (recherches sur leur site internet), le conseil d'administration a décidé de lever toute équivoque dans la rédaction de cet article en proposant aux membres de l'assemblée générale la rédaction suivante pour cet alinéa :

Article 5 : Cotisation et Inscription :

.....

3) Le règlement intégral de la cotisation (chèque, espèces..., des conditions de règlement pouvant être exceptionnellement envisagées pour les paiements par chèque).

Toute cotisation versée à l'Association Sportive est définitivement acquise. Aucun remboursement cotisation, même partiel, ne peut être exigé.

Le renouvellement de l'inscription..... (Sans changement).

Le conseil d'administration propose également aux membres de l'Assemblée générale de supprimer l'article 7 relatif aux séances d'essai. Les demandes de l'espèce seront appréciées par

les entraîneurs et les dirigeants du club, notamment lors de l'affluence des premiers entraînements de l'année sportive, afin de donner priorité aux demandes fermes d'adhésion.

Quelques modifications peu importantes sont également apportées au texte actuel, visant essentiellement à l'actualisation du texte au regard de la situation actuelle du club.

La mise à jour du règlement intérieur de l'ASTT Lyon 6 est approuvée à l'unanimité par les membres présents ou représentés à la présente assemblée générale, le texte actualisé étant joint en annexe du présent compte-rendu.

Point 6 : Bilan Sportif et Technique, sans vote (par Vincent DUPEUBLE, nouvel entraîneur principal) :

Hommage est rendu par le Président au travail accompli par Xavier MONNERET qui a assuré les fonctions d'entraîneur, puis d'entraîneur principal du club durant de nombreuses années à la satisfaction générale des dirigeants du club et de tous les joueurs et joueuses, jeunes comme adultes. Toutes et tous ont bénéficié de ses conseils d'entraîneur et de son expérience de joueur de haut niveau. La progression continue du positionnement du club dans les différents niveaux des compétitions départementales ou régionales, individuelles et par équipes lui est attribuable. Xavier demeure cependant dans le staff des entraîneurs du club.

Vincent DUPEUBLE, ancien joueur de très haut niveau (ancien numéro 200 au plan national) a succédé à Xavier au 1^{er} septembre dernier, présente ses premières constatations et préconisations pour la saison à venir. Il présente le bilan et les perspectives du club

Impression d'ensemble en septembre 2018 :

Vincent découvre un club déjà important en termes de licenciés (180 membres) dans tous les types de pratique, marquant un bémol concernant les féminines en catégorie « jeunes » (seulement 2 joueuses).

Il constate les nombreux créneaux mis à la disposition des joueurs malgré une absence de salle spécifique, une organisation efficace de la part des dirigeants. L'état d'esprit est excellent, l'ambiance sereine et agréable.

Vincent a conduit un premier stage jeunes (très bien représentés) et adultes (nettement moins nombreux) en soirée au gymnase Crillon lors des dernières vacances de la Toussaint. Les stages de Février, Pâques et de reprise (août) seront vraisemblablement reconduits. Par ailleurs Vincent pense à l'organisation d'un stage en tout début des congés d'été, sur une formule à la journée (tennis de table en matinée, activités variées l'après-midi, selon une formule qu'il a déjà expérimentée avec succès dans un précédent club).

Entraînements :

Les différents types de salle imposent des séances avec des tailles de groupes très variées, ce qui n'est pas inintéressant pour varier les objectifs.

Le staff technique est composé de 3 personnes : Fabrice GENOT, Xavier MONNERET, Vincent DUPEUBLE. Deux personnes extérieures interviennent : Mickaël ROCHE et Dominique BOSSE. Colin CINQUINO donne un coup de main le mardi soir à Fabrice.

Tous les compétiteurs jeunes ont la possibilité de s'entraîner plusieurs fois par semaine de manière dirigée. Cela est très important pour leur progression générale, beaucoup de ces jeunes se situant par ailleurs à des différents niveaux, développant une dynamique sportive positive.

Au-delà de ce constat, Vincent déplore toutefois un manque de culture sportive et pongiste. Le club devrait apporter plus de moyens humains dans les entraînements : en associant des

relanceurs, en pratiquant des séances individuelles et en positionnant si possible plus d'entraîneurs sur les séances au gymnase Tronchet.

Compétitions :

* Championnat par équipes :

8 équipes masculines et 2 équipes féminines inscrites en phase 1 de la saison 2018/2019. Une grosse erreur administrative a empêché d'inscrire plus d'équipes au plus bas niveau, ce qui fait que certains ne peuvent pas beaucoup jouer en compétition pour ce début de saison.

Le résultat d'ensemble est très bon puisque 4 équipes sur les 10 jouent la montée dans la division supérieure

2 à 3 équipes de départementales seront rajoutées en phase 2.

Critérium Fédéral : très peu d'inscrits par rapport au nombre de licenciés (seulement 9)

Coupe Rhône-Lyon : 2 équipes inscrites

Championnat du Rhône jeunes : 6 joueurs inscrits.

Circuit gone et circuit jeune : également très peu d'inscrits (seulement 8 sur le 1er tour alors que le nombre de d'enfants et de jeunes dans le club est très élevé)

Il semble important à l'avenir que plus de jeunes s'inscrivent sur les compétitions, ce qui impliquera un accompagnement des adultes (coaching).

Le Président Loïc remercie Vincent pour cette première présentation bien détaillée et argumentée, qui suit de peu sa prise de fonction au club.

❖ Questions diverses (sans vote) :

Le trésorier Olivier évoque devant l'Assemblée générale la question de la fourniture par le club de juges-arbitres (J.-A.) lors des compétitions locales. En effet, chaque club sportif de tennis de table présentant des équipes dans les divisions nationales et/ou régionales (PN, R1, R2, R3) doit compter dans son effectif de licenciés autant de J.-A. que d'équipes évoluant à ces niveaux. Par exemple, un club ayant une nationale dames, une PN, une R1 et une R3 messieurs devra avoir 4 J.-A. Une réglementation particulière s'applique à la gestion de ce corps arbitral, notamment l'application de sanctions financières si le club ne peut pas disposer de J.-A. ou faire appel à des J.-A.

Olivier remercie Romain C. qui officie pour le club comme J.-A., mais ce précieux concours doit être conforté par un appel aux adhérents compétiteurs afin de grossir rapidement notre effectif de J.-A., sauf à l'ASTT Lyon 6 de devoir payer des pénalités ou de subir une sanction sportive.

Ce point fera l'objet d'un développement auprès des compétiteurs avant le début des compétitions de la phase II (19-20/01-2019).

Loïc remercie chaleureusement les participants à cette assemblée générale ainsi que la Mairie du 6^{ème} arrondissement pour la mise à disposition de la salle.

Il lève la séance à 21h.

P.J. : Liste des annexes :

Annexe n° 1 : Convocation à la présente A.G.O. et ses 4 annexes

Annexe n° 2 : Liste d'émargements et les procurations.
